

Compte rendu de la réunion du 21 novembre avec Ménélik

Ménélik (établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau de tous les cours d'eaux débouchant dans l'étang de Berre dont l'Arc et ses affluents) a été chargé d'une étude détaillée sur le bassin versant de la Torse. Celle-ci a pour objectif de dresser un diagnostic complet de la situation de ce bassin sous tous ses aspects (hydrologie, patrimoine, urbanisme, biodiversité, sociologie des usagers...) et de proposer ensuite un programme d'actions à mener. Les services de la ville sont bien entendu associés à cette démarche. Cette étude devrait être finalisée fin 2025-début 2026 .

A cette fin, Ménélik va rencontrer l'ensemble des acteurs concernés. La première réunion a eu lieu le jeudi 21 novembre en présence des CIQ Cuques Saint Jérôme, Cézanne Torse et Pont de Béraud auquel a aussi été associé le CIQ Nord Est, de 6 représentants de Ménélik dont la directrice (Céline Vairon) et le chef de projet (Etienne Marshall) et d'un cadre municipal (Elise Trifelly). Notre CIQ était représenté par Michel Kapferer et moi-même. Nous avons cheminé le long de la Torse depuis le lavoir de Saint Thomas jusqu'au cours Gambetta.

S'agissant de notre secteur, l'accent a été mis sur 3 points :

1 Traversée du Baret : nous avons rappelé les difficultés pour traverser facilement ce ruisseau en raison de rives escarpées ainsi que le projet de passerelle piétons - cyclistes situé dans le prolongement de la coulée verte dont nous nous faisons l'écho depuis plus de 3 ans et dont le coût a été estimé à près de 300 000€ et qui pose problème au regard des contraintes de la loi sur l'eau. Nous avons évoqué la contre-proposition faite dans le dossier PNU diffusé en septembre dernier avec une passerelle située en hauteur entre la Cortésine et la propriété des frères Torres qui , en principe, ne pose pas de problème vis-à-vis des contraintes de la loi sur l'eau couplée avec la mise en place de « pas japonais » pour la traversée du Baret, dispositif en principe

autorisé comme constaté à d'autres endroits de l'Arc (notamment à Rousset).

2 Erosion des berges de la Torse sur la rive gauche. L'effondrement constaté à cet endroit date maintenant de 2019 (!) et a conduit à la mise en place de grillages inutilement hauts et peu esthétiques qui interpellent les promeneurs de passage.

Ménélik qui est chargé du pilotage de cette opération en liaison avec les services municipaux a précisé ses projets avec une solution transitoire qui vise à remettre en place les enrochements initiaux en les consolidant pour un coût estimé à 30 000€, avant de requalifier complètement les berges en les mettant en pente douce. Donc le nouvel enrochement pourrait n'être que transitoire si l'option de déplacer les berges vers la ferme du Moulin est mise à profit en utilisant l'emplacement réservé (ER 233) prévu dans le PLUI qui sera adopté le 5 décembre par le conseil métropolitain. Précision importante : cette mobilisation de l'ER 233 peut impliquer de longs délais si les discussions avec le propriétaire concerné impliquent le recours à une déclaration d'utilité publique. On constate donc que la solution finale qui a les faveurs de Ménélik implique que les enrochements rétablis devront être supprimés et que les investissements consentis seront par conséquent perdus. Cette solution à double détente pose donc question et ce d'autant que les opérations d'enrochement nécessiteront la présence d'une grue de fort tonnage. Celle-ci pour accéder au site et travailler donnera lieu à des effets collatéraux néfastes tels que l'abattage d'arbres sur les berges .

Le choix de la bonne solution n'est donc pas évident mais toutes les personnes présentes ont estimé que l'étape transitoire d'enrochement conduisait à un gaspillage d'argent public et n'était pas nécessaire. Par ailleurs, après avoir constaté que ces berges étaient protégées sur quasi toute la longueur de l'éboulement par les barrières d'origine en bois qui sont encore solides, les participants à cette réunion ont conclu à la possibilité d'enlever les grillages en complétant et en confortant les barrières existantes. Une telle mesure permettrait d'attendre

l'étude de Ménelik. A défaut on peut aussi envisager de remplacer les grilles actuelles par une clôture plus esthétique en bois mais cela a un coût .

Cette question devra faire l'objet d'un débat lors du prochain conseil d'administration

3 Erosion des berges sur la rive droite devant la Tour d'Aygozi

L'effondrement constaté a donné lieu à la pose d'un grillage métallique pour éviter que des promeneurs continuent à se déplacer le long du cheminement piéton situé en bordure des berges. Ménelik est d'avis de laisser les choses en l'état et de laisser la végétation abondante à cet endroit continuer à se développer.

La seule question à trancher consiste à savoir si on laisse en place les barrières existantes , au demeurant en très mauvais état , ou si on les enlève. La majorité des participants présents penchait pour le maintien considérant que ces barrières rendaient plutôt service et s'intégraient bien dans la végétation.

4 Projet de passerelle sous le pont du cours Gambetta

C'est une proposition figurant dans le dossier PNU dont nous souhaitons qu'elle soit expertisée. Ménelik va le faire. La question qui se pose à ce sujet est de savoir si une telle passerelle, au regard des données hydrologiques disponibles, est de nature à représenter un obstacle suffisamment important pour conduire à un avis négatif sur l'opportunité d'un tel ouvrage.

Cette passerelle nous a aussi conduit à évoquer le projet de piste cyclable le long de l'Oliveraie. En décembre 2013 , une délibération du conseil municipal a acté son principe suite à une convention qui permettra à la ville de « *recupérer à l'euro symbolique une surface continue d'environ 1650m² qui correspond au linéaire des berges de la Torse sur une largeur comprise entre 3 et 10 mètres à partir du fil de l'eau en rive droite* » En contrepartie , la ville s'est engagée à réaliser à ses frais la réalisation d'une clôture de 2,20 mètres de hauteur pour constituer une séparation entre le nouveau domaine public et la

résidence de l'Oliveraie (coût environ 50 000 €). Un an après, le dossier n'a pas avancé car le terrain acquis par la ville nécessite sur la partie proche du cours Gambetta la mise en place d'un encorbellement au dessus de la Torse d'un coût élevé. Un montant d'environ 1,5M€ a été évoqué à ce sujet. Le CIQ va recontacter la mairie pour avoir des explications complémentaires sur ce dossier et disposer d'un plan détaillé de l'opération, celui joint à la délibération du 13 décembre 2023 n'étant pas suffisamment éclairant (cf annexe jointe). Si cette hypothèse était confirmée, l'importance des investissements induira bien évidemment un retard dans la réalisation de ce projet .